

*Entre association et ministère,
point de vue d'un militant fonctionnaire
pour une éducation popul'ErE
(Education Relative à l'Environnement)*

MON PARCOURS PROFESSIONNEL, ce que j'ai vécu :

- **ANNEES 70/80, forte volonté politique.** Issu des politiques de l'époque, j'ai la chance de vivre la 1^{ère} expérience, en 1970, d'un Brevet de Technicien Supérieur « Protection de la Nature » de l'enseignement agricole. Ces formations auront marquées le monde associatif de l'ErE. Je suis ensuite nommé en 1973 CTP (conseiller technique et pédagogique) à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports de Bretagne pour exercer mes fonctions dans le Parc Naturel Régional d'Armorique afin de mettre en place un Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement. **Je peux dire merci aux premières politiques environnementales interministérielles.** En ce début des années 70 et suite à la conférence de Stockholm de 1972, l'action du Comité Interministériel d'Action pour la Nature et l'Environnement va créer une synergie entre différents acteurs. **Des protocoles d'accord sont passés entre les ministères** de l'agriculture, l'éducation nationale, jeunesse et sports et quelques autres institutions; avec **le réseau des parcs régionaux** qui se créent et le muséum national d'histoire naturelle, puis ensuite les débuts du ministère de l'environnement, c'est une véritable politique partenariale qui est mise en place ... **les Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) sortent ainsi de terre.** Pourquoi cette dynamique fut véritablement « partenariale » ? En décembre 1973 un groupe interministériel composé de hauts fonctionnaires décide que chaque ministère, pour le bon fonctionnement d'un CPIE, mettra à disposition un poste de fonctionnaire (enseignant, conseiller pédagogique, technicien ...) dans chaque CPIE créé. Je suis nommé sur un tel poste en Bretagne. Des moyens financiers sont aussi alloués toujours en concertation. Par la suite, des rencontres nationales annuelles entre CPIE et acteurs des territoires concernés, créeront de l'échange et du réseau. Chaque ministère développera dans le même temps et dans ses propres structures, une politique environnementale. Je participe pour jeunesse et sports, à la conception et à la réalisation des malles pédagogiques environnement ; ces outils pionniers circuleront dans chaque région (centre de vacances, stage de formation régionaux et nationaux ...) Mais où sont les associations ? Partout bien sûr, notamment sur le terrain pour concrétiser ces politiques ... mais c'est vrai, à ces époques, cela vient « d'en haut » comme on dit, l'état est prescripteur ! En 1982, je quitte le Parc d'Armorique et toujours à jeunesse et sports, j'intègre la Direction Régionale de Bretagne comme Conseiller Technique et Pédagogique, spécialité « activités scientifiques et techniques de loisirs » (formation et accompagnement de projet avec les associations).
- **ANNEES 90/2000, forte réponse associative** Dans de nombreux domaines d'animation **des associations vont se structurer en réseaux** ; par diplômes interposés **on va reconnaître des fonctions et des métiers « nouveaux »** : éducateur nature, médiateur culturel, animateur scientifique, guide, interprète ... Liés aux enjeux environnementaux (Rio 92) **de nouveaux thèmes d'animation vont apparaître** : eau, air, déchets, consommation, biodiversité, solidarité, environnement urbain ... on ne sait plus où donner de la tête, je ne peux plus être expert dans tous ces domaines ... l'animateur environnement non plus ! Il va falloir travailler ensemble. Liés à la décentralisation, **de nouveaux acteurs et donc de nouvelles politiques vont se développer** : régions, départements, structures intercommunales mais aussi agence, fondation, entreprise ; on peut rajouter une diversification des services de l'état. Tout cela va créer une multiplication de guichets pour obtenir la fameuse subvention. Encore faut-il avoir le bon dossier, bien lire les critères, quand il y en a. Et il va y en avoir des dossiers à remplir ! Tout cela va être accompagné de chartes, d'appels d'offre, de concours, de dispositifs et de vendeurs de dispositifs ! Toutes les institutions s'y mettent et les moyens financiers vont baisser ! A croire que quand on n'a pas beaucoup d'argent ... on fait un concours. C'est ce que je pense en observant autour de moi. Voici venue l'ère de la contractualisation et ... de la concurrence. Mais je suis trop critique, car cela va générer aussi de l'échange, du comité de pilotage et de la concertation, du partenariat

aussi mais de quel ordre comme dirait Yannick (1) ? En tout cas, je ne peux plus être partout, les animateurs non plus !

- **AUJOURD'HUI, c'est chacun pour soi.** (2) L'aventure continue, mais c'est plus compliqué : enjeux environnementaux planétaires, développement durable, crise financière ou crise tout court, internationalisation de tout, Réforme Générale des Politiques Publiques en France (RGPP) ... Les acteurs sont multiples et les coalitions variées ! Quant au monde de l'entreprise c'est encore un autre sujet que nous n'aborderons pas ici. Quelle politique mener pour une éducation à l'environnement recontextualisée ? Restons modestes et essayons déjà d'interroger ce que j'ai vécu à mon niveau en France, en Bretagne.

RETOUR SUR QUESTIONNEMENT, deux problématiques transversales :

- *INSTITUTION ET PARTENARIAT* Je garde de **mes années 70** « Parc d'Armorique » le souvenir d'un partenariat fort, constructiviste et même plus (1). Sans doute les périodes pionnières ont-elles des caractéristiques intrinsèques, mais j'observe que chaque ministère donnait un poste de fonctionnaire : voilà une belle implication pas seulement financière ! Il y avait même une certaine prise de risque du politique. Tout cela se faisait dans un « pot commun » : le CPIE qui était une association. Il y avait bien une politique commune et donc cohérente. Chaque année, les rencontres annuelles entre CPIE réunissaient à la fois les acteurs de terrain mais aussi des fonctionnaires et des hauts responsables de chaque ministère, des inspecteurs, etc ... le Parc ou le CPIE qui recevait cette organisation ne se posait pas les questions de montages financiers de ces journées (!) Ensuite, comme je l'ai mentionné plus haut, chaque institution développait réellement en interne des prolongements au sein même de ses structures en réinterrogeant sa politique, ses orientations, créant des postes et des opérations diverses. On ne doit pas être loin du partenariat de conception idéaliste. Ceci s'est fait aussi dans la durée : 10 ans. A mon sens, c'est **la seule véritable politique nationale d'ErE** que j'ai connue ; politique « centrifuge » c'est-à-dire diffusant autour d'elle, non contractuelle et non événementielle mais s'enrichissant dans la durée et à plusieurs acteurs. L'opération « 1000 défis pour ma planète » ou le développement des expo sciences en France (3) ont été des démarches intéressantes à leur début. Progressivement, par la suite, chaque institution s'est recentrée sur sa structure avec un ou deux partenaires privilégiés ; l'apparition de critères et de jury labellisants ou sanctionnants ont remplacé l'accompagnement et la construction collective ; la subvention et la communication ont pris le pas sur la démarche. Chaque institution se mettant en valeur elle-même, revendiquant jalousement son action : politique centripète. Je trouve qu'aujourd'hui ce recentrage continue par réseaux interposés dans différents domaines. Bien sûr, le manque de moyens financiers est une des causes du repli sur soi ... mais quand même, cet individualisme est gênant à l'heure où l'on parle de solidarité et de développement durable ! C'est même une tragédie ; d'ailleurs la tragi-comédie « Le Cid » de Corneille nous l'apprenait déjà au 17^{ème} siècle : « ... et ne devoir qu'à soi, le gain d'une bataille » Cependant, en poste à la DRDJS de Bretagne dans **les années 90**, j'ai de bons souvenirs de partenariat dans la mise en place des premières formations d'animateurs en environnement les fameux BEATEP (4) ; encore une période de création et de recherche L'administration était en expérimentation avec les associations pour établir des grilles communes de critères, pour concevoir les validations, pour améliorer chaque année ... Progressivement, hélas, une répartition des tâches entre l'administratif et le pédagogique va se mettre en place. De la conception de la formation à l'habilitation du dossier par critères interposés, de la réalisation aux validations et aux certifications des jurys ... c'est à chacun son rôle à présent, il faut économiser. Et puis on ne peut pas être juge et parti, dit-on ; le service public peut-il à la fois intervenir dans les formations et être organisme instructeur ou valideur ? Quelle est, alors, la limite de ce partenariat ? Ces questionnements vont peser lourd dans la relation du politique, des services de l'état et les associations. Dans ces années, la multiplication des acteurs, des politiques et de leurs moyens va poser le problème de la demande de subvention : le dossier à remplir. **Dans ce système des dispositifs, j'ai toujours eu du mal à me situer en tant que fonctionnaire conseiller de mon ministère et, dans le même temps, accompagnateur des projets associatifs.** Dans un premier temps, on pourrait se poser la question pour savoir si vraiment les associations ont envie d'être

accompagnées. La réponse n'est pas simple sauf sur l'aspect financier (!) Quelle est la nature du dispositif ? Simple aide financière, concours avec gagnant et perdant ? Est-ce une démarche issue d'une politique construite en commun ? Comment sont élaborés les critères d'acceptation de tel ou tel dossier ? La encore, on peut appliquer l'analyse du partenariat de Y.Bruxelle. Beaucoup de structures y voient cependant le formatage d'une démarche et de leurs acteurs quand ce n'est pas une concurrence par appel d'offre dont les critères sont issus des objectifs même des associations. A présent, **je n'appelle plus « politique d'ErE » le seul lancement de dispositifs très contractualisés sur de courtes périodes et émanant d'une structure prédominante, d'un service spécifique ou d'une personne** ; l'ErE nécessite de la transversalité, de la construction collective, de l'implication mutuelle, de l'écoute, une éthique commune J'ai connu, à jeunesse et sports, l'âge d'or de l'agrément d'utilité publique pour les associations ; celui-ci, notamment au plan national, leur autorisait les moyens pas seulement financiers sur de longues périodes. Aujourd'hui, c'est la subvention sur projet et l'appel d'offres. En réaction à tout cela, j'ai la chance, en Bretagne, avec l'association Bretagne Vivante, d'avoir réussi à monter, depuis 10 ans (2000 à 2010) l'opération « écologistes » (5) qui montre un véritable partenariat constructiviste et idéaliste. Avec le recul, je perçois qu'**à chaque période de lancement de quelque chose, d'innovation, de création et de recherches, il peut** (c'est en tout cas ce que j'ai vécu) **y avoir une construction collective entre l'administration, le politique et le monde associatif** ; par la suite, il ne faut pas que ce soit une simple « incitation à démarrage puis soyez autonome » mais qu'il y ait bien développement, enrichissement, ouverture, avec toujours une implication de tous les acteurs. Finissons par un exemple récent et original de mutualisation entre l'administration et les associations ; par les temps qui court, ce n'est pas très habituel. En janvier 2008, mon ministère lance un appel à projets pour les associations nationales : « mettez du développement durable dans votre projet associatif ». Une trentaine de fédérations et de réseaux nationaux se sont lancés dans cette démarche. Mais, comme il s'agit de développement durable, cohérence oblige, en complément au soutien financier apporté, un accompagnement mutualisant s'est mis en place. Déjà, trois regroupements entre structures et agents du ministère ont permis d'échanger et de s'apporter des éléments pour que chacun avance sur son projet tout en enrichissant ceux des autres. Un point d'analyse sera réalisé lors des prochaines assises nationales de l'ErE à Caen (26/30 octobre 2009).

- L'ErE COMME UNE EDUCATION POPULAIRE* En 1985, toujours en Bretagne, je suis nommé, comme fonctionnaire, sur un statut de « conseiller d'éducation populaire et de jeunesse », pour accompagner le monde associatif dans le cadre de l'éducation non formelle ; quel métier bizarre ! Voici, à présent, quelques très courtes indications sur ce mouvement qui, pour moi (c'est l'origine et l'éthique de mon métier) fait un mélange homogène avec l'ErE ; d'ailleurs de nombreuses associations d'ErE sont originaires de ce mouvement ou s'en revendiquent. En France, l'éducation populaire c'est l'éducation de tous, par tous et pour tous. Portée au 18^{ème} siècle par notamment Condorcet (siècles des lumières) puis au 19^{ème} par les lois sur la démocratisation de l'enseignement, ce mouvement, au milieu du 20^{ème}, investira le temps des loisirs avec les congés payés, les premières universités populaires et accompagnera les revendications sociales et ouvrières ; dans les années 30 de nombreuses structures et fédérations en seront issues et l'implication des pouvoirs publics ira en s'amplifiant notamment à travers la création de ce qui deviendra le ministère de la jeunesse et des sports dans les années 60. **Cette aide croissante de l'état va, hélas, s'accompagner d'une institutionnalisation de ce mouvement d'éducation populaire** (années 80) par dispositifs interposés (voir ci dessus) ; ces réponses à de nombreux programmes vont aller de pair avec la consommation d'activités au détriment du projet long d'éducation. Est-ce révélateur ? Les dernières réglementations ont, notamment, changé le terme de « centres de loisirs » en « accueils collectifs de mineurs » ! Certains, comme Franck Lepage, pense que **l'éducation populaire a alors, progressivement, perdu du sens en se transformant en animation socio culturelle** ; ce mouvement serait même domestiqué par l'éducation culturelle (6). On est peut-être passé du militant au supporter et au consommateur ! En 2008, dans la série d'articles dirigés par A.Restoin (7) les auteurs réaffirment les valeurs de l'éducation populaire : humanisme, progressisme, universalité, laïcité, autonomie, subversion. Ils soulignent les missions : **transformer chaque individu en citoyen libre, éduquer au politique**. Ils affirment

aussi que cela repose sur des méthodes pédagogiques comme la participation active de tous, la transmission des connaissances, l'épanouissement individuel, l'action collective Dans mon accompagnement des associations, dans l'action de mes collègues (conseillers comme moi mais dans d'autres disciplines), dans les orientations de mon ministère comme dans celles des structures portant les projets, ces valeurs ont toujours été présentes mais les actions ne correspondent plus forcément à ces finalités. J'ai toujours cependant trouvé que les mouvements d'ErE et d'animations scientifiques (associations spécialistes) pouvaient apporter ou portaient souvent un plus, vis-à-vis des associations et fédérations d'éducation populaire (associations généralistes). Ce plus, c'est l'action sur, l'éducation pour l'environnement, l'agir au quotidien et dans la planète. Par ailleurs, on a déjà parlé des mouvements de culture scientifique et technique. Ils ont joué un rôle fondamental dans l'évolution de l'ErE en France (2). Ces réseaux, tant dans le domaine des loisirs que de celui de l'enseignement, ont toujours prôné le développement d'un esprit critique, la compréhension dans une démarche scientifique, la compréhension avant les gestes. Ainsi, **avec les trois creusets**, plus ou moins liés, **représentés par l'éducation populaire, l'ErE et les réseaux de culture scientifique, nous avons là, les ingrédients d'une éducation de base au politique**. Et encore, en 2002, l'Association pour la Taxation des Transactions pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC) a obtenu son agrément d'éducation populaire. La question est alors aujourd'hui : l'administration et (ou) le politique peuvent-ils s'impliquer et de quelle manière, avec les associations, dans une politique d'éducation populaire, porteur de changement social ? La fermeture de certaines maisons des jeunes et de la culture dans la région rennaisse montre que cela ne sera pas simple. Former un citoyen militant pour critiquer la politique justement qui est menée, est-ce possible ? Agir aussi. Cela semble bien compliqué au plan national et les réformes de l'administration ne semblent pas aller dans ce sens (rationalisation des services et des postes, décentralisation ...) Mon métier de conseiller, de « passeur » et d'accompagnateur n'est pas en grand développement. **Le politique voudra-t-il se ressaisir de l'éducation populaire?** Franck Lepage n'y croit plus (8), ou plutôt, ne croit plus à « l'ascension sociale par la culture » ! Dans les territoires, au plan local, cela semble plus concret mais l'animation s'est professionnalisée et municipalisée via les politiques éducatives territoriales. Quelles marges de liberté peut avoir alors un animateur ?

Une construction nouvelle, associant ces « trois démarches », est aujourd'hui à inventer ; les questionnements autour du développement durable, de l'international et de la solidarité rajouteront de la complexité mais aussi de nouveaux acteurs incontournables. Ainsi, ce vieux mouvement d'éducation populaire, aujourd'hui en perte de vitesse ou réinterrogé (9) (10), pourrait retrouver une belle jeunesse dans une recontextualisation avec l'ErE. Mais tout en mycorhize, c'est-à-dire dans un projet éducatif local. Oui mais dans quelle conception partenariale

Voici peut être venu l'aire de l'éducation popul'ErE

Notes et références

(1) dans de nombreux écrits Yannick Bruxelles caractérise trois types de partenariats. Très succinctement on trouve le partenariat pour (prestation), l'avec (concertation et collaboration) et l'ensemble (coopération et réciprocité). En parallèle on peut y associer trois types de conception : l'utilitariste (le puzzle), la constructiviste ($1+1=3$) et l'idéaliste (vers un monde nouveau) D'après l'intervention de Bruxelles.Y pour le SNES (Syndicat National de l'Enseignement Supérieur), 11/12/2008

(2) Pour approfondir l'histoire, « de l'étude du milieu à l'ErE », H.Labbe, actes du colloque « environnement, culture et développement », IFREE, ORE, Niort, 7/8 novembre 2002

(3) 1000 défis pour ma planète fut une opération nationale réunissant quatre ministères (environnement, éducation nationale, enseignement agricole et jeunesse et sports) qui labellisaient et finançaient des projets d'enfants et de jeunes.. Le mouvement « expo sciences » est venu du Québec. En France, il permet de présenter, lors d'un festival, des projets réalisés par des enfants ou des jeunes ; institutions et associations mettent en valeur des projets de culture scientifique dont 90% portent sur l'environnement aujourd'hui.

(4) BEATEP : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire. Ce diplôme était délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports ; il est remplacé, aujourd'hui, par le BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire Sports).

(5) Ecologistes est une opération, en Bretagne, menée ensemble, par l'association Bretagne Vivante et les Directions Départementales et Régionale Jeunesse et sports ; il s'agit, pour des enfants en centre de loisirs, d'inventer et de réaliser un jeu sur l'environnement.

(6) « de l'éducation populaire à la domestication par la culture », Frank Lepage, le monde diplomatique, 8/06/2009

(7) «Education populaire, enjeu démocratique. Défis et perspectives. » Contributions diverses sous la direction d'A.Restoin, L'Harmattan, 2008

(8) « l'éducation populaire, Monsieur, ils n'en ont pas voulu ... » F.Lepage, éd Cerisier, avril 2007 (théâtre-action)

(9) « instruire pour révolter », interview rencontre avec la scop Le Pavé par Odile Jacquin, 11/06/2009

Contact : www.scoplepave.org

(10) « Vers l'éducation partagée », des contrats éducatifs locaux aux projets éducatifs locaux, série d'articles coordonnés par B.Bier, Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, cahier de l'action n°7, scérén/CNDP juin 2006

*Henri LABBE, Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur, éducation relative à l'environnement,
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Bretagne
Et relais « école et nature » Ille et Vilaine du réseau national d'ErE
Article à paraître dans la série internationale « éducation relative à l'environnement »
(regards, recherches, réflexions) volume 10 (ErE et politique) université du Québec à Montréal*